

**DÉCISIONS MUNICIPALES  
COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)**

---

**N° 09 – ANNEE 2021**

**Objet : *Marché de service ayant pour objet la souscription des contrats d'assurances pour la maire de Mirepoix***

**Lot n°03 :° *Véhicules à moteur et risques annexes***

**AVENANT N°01**

**Le Maire de la Commune de MIREPOIX,**

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences ;

Vu la délibération n° 35/2014 du 8 avril 2014, par laquelle, dans un souci de permettre une parfaite continuité du service public, le Conseil Municipal a décidé de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences ;

Vu l'article 28 du Code des Marchés Publics, l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, Marché public établi en application du Code de la Commande Publique, Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 – Décret n°2019-259 du 29 mars 2019 – Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 – Arrêté du 22 mars 2019 ;

Considérant que les crédits sont prévus au budget correspondant,

Considérant l'Avis d'Appel Public à la concurrence 2018-004 mise en ligne sur la plateforme « e-marchespublics.com » le 11 octobre 2018,

Considérant l'attribution du Lot 03 à la société GROUPAMA D'OC – 13 Boulevard de la République 12000 RODEZ, pour un montant de 4 190.40 € TTC,

Le présent avenant à pour objet la modification suivante : A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, il sera appliqué une majoration de 25% de la cotisation globale (hors mouvement de parc automobile et hors évolution de l'indice RVP) et mis en place une franchise, hors bris de glace de :

- .....300 € pour les véhicules de moins de 3.5 tonnes,
- .....600 € pour les véhicules de plus de 3.5 tonnes.

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :** d'appliquer une majoration de 25% de la cotisation globale, hors mouvement de parc automobile et hors évolution de l'indice RVP, et mise en place d'une franchise (hors bris de glace) comme indiquée ci-dessus,

**ARTICLE 2 :** La présente est inscrite au registre des décisions municipales et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

**ARTICLE 4 :** Ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous- Préfète de l'Ariège et à Madame l'Inspectrice des Finances Publiques.

Fait à Mirepoix, le 04 novembre 2021



Le Maire,

REÇU EN PREFECTURE  
le 12/11/2021  
Application agréée E-legalite.com



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 01<sup>1</sup>

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

**COMMUNE DE MIREPOIX**  
Hôtel de Ville  
1 Place du Maréchal Leclerc  
09500 MIREPOIX

Représentant du pouvoir adjudicateur : **Monsieur le Maire**

**B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

**GROUPAMA D'OC**  
13 Boulevard de la République  
12000 RODEZ  
Tél : 05 61 28 87 08  
Fax : 05 65 67 71 35  
marche.public.goc@groupama-oc.fr  
SIRET : 391 851 557 030 71

**C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.**

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

**Lot N°1 ASSURANCE DES DOMMAGES AUX BIENS ET DES RISQUES ANNEXES**

■ **Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 01/01/2019**

■ **Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 5 ANS**

■ **Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :**

- **Taux de la TVA :** .....
- **Montant HT : 2 735,16 €**
- **Montant TTC : 2 978,90 €**

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Économie.

## D - Objet de l'avenant.

### ■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

### Le présent avenant a pour objet la modification suivante :

**A compter du 1er Janvier 2022, il sera appliqué une majoration de 50% de la cotisation globale (hors mouvement de bâtiments et hors évolution de l'indice FFB).**

### ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :  
(Cocher la case correspondante.)

NON  OUI

### Montant

- Taux de la TVA : .....
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par l'avenant : **en fonction de l'évolution du parc immobilier**

### Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : .....
- Montant HT :
- Montant TTC :

## E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Valérie BONET Réfèrent Technique Appel d'Offres et Risques Spéciaux	RODEZ, le 13/09/2021	

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

EXE10 – Avenant

(référence du marché public ou de l'accord-cadre)

Page : 2 / 4

REÇU EN PREFECTURE

le 12/11/2021

Application agréée E-legalite.com

10\_RV-009-210901948-20211104-090H2021-CC

**Pour l'Etat et ses établissements :**  
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A: MIREPOIX....., le 04/11/2021

**Signature**  
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Xavier CAUX, Maire



**G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

*« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »*

A ....., le .....

Signature du titulaire,

**■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

*(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

**■ En cas de notification par voie électronique :**

*(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

Date de mise à jour : 25/02/2011.

COMMUNE DE MIREPOIX  
(Ariège)



**DECISIONS MUNICIPALES**

**N° 05-2019 ANNÉE 2019**

**OBJET :**

**Marché public de travaux concernant la consolidation  
du mur pignon Est de l'Eglise de Saint Aulin  
09500 MIREPOIX  
Marché à Procédure Adaptée n° 2018-003  
AVENANT N° 01.**

- VU** L'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences,
- VU** La délibération n° 36/2014 en date du 08 avril 2014 par laquelle, dans un souci de permettre une parfaite continuité du service public, le conseil municipal consent une partie de cette délégation à Madame le Maire pour :  
Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- VU** L'article 28 du Code des Marchés Publics, l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,  
Marché public établi en application du Code de la Commande Publique, Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 - Décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 - Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 - Arrêté du 22 mars 2019,  
Procédure adaptée passée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 du CCP,

- CONSIDERANT** que les crédits sont prévus au budget correspondant,
- CONSIDERANT** l'Avis d'Appel Public à la Concurrence qui a fait l'objet d'un envoi à la publication le 13 juin 2018 (mis en ligne sur la plateforme e-marchespublics.com le 13 juin 2018 et parution sur La Gazette Ariégeoise n° 24 le 15 juin 2018),
- CONSIDERANT** l'attribution du marché à la société CHEVRIN-GELI SAS, sise ZA Fendeille - BP 31353 - 11493 CASTELNAUDARY CEDEX, pour un montant global de la solution de base de 44 555,00 € H.T., soit 53 466,00 € TTC,



**CONSIDERANT** des travaux complémentaires concernant le remplacement des plaques support de tuiles en rives du pignon Est de l'Eglise, en raison de la présence de plaques de fibrociment. Le maître d'ouvrage a décidé de remplacer ces éléments par des plaques béton prévues pour la sous-toiture pour un montant de 3 630,31 € H.T., soit 4 356,37 € TTC,

## **D E C I D E**

**ARTICLE 1 :** d'accepter les travaux complémentaires pour un montant de 3 630,31 € H.T., soit 4 356,37 € TTC, de l'entreprise CHEVRIN-GELI SAS. Le montant du marché est donc porté de 44 555,00 € H.T. à 48 185,31 € H.T., soit 57 822,37 € TTC.

**ARTICLE 2 :** la présente est inscrite au Registre des Décisions Municipales et fera l'objet d'une information lors du prochain conseil municipal.

**ARTICLE 3 :** ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la S/Préfète de l'Ariège et à Madame la Perceptrice.

Fait à MIREPOIX, le 19 juillet 2019

**LE MAIRE,**



1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux Finances  
**Nicole OUILLIEN**  
Suppléant de M<sup>me</sup> Le Maire

**Pierre GARCIA**

REÇU EN PRÉFECTURE

REÇU EN PRÉFECTURE

le 12/11/2021

93\_RU-009-210901948-20211104-09DM2021-CC  
Application agréée E-legalite.com

10\_RU-009-210901948-20211104-09DM2021-CC